

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Sur le site de l'installation, était exploité au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- ANCIEN EXPLOITANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénom pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si l'ancien exploitant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

4 – INFORMATIONS CONCERNANT LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Date effective du changement d'exploitant :

S'il s'agit d'une reprise partielle des activités par le nouvel exploitant, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par le changement d'exploitant :

Il a été coché « reprise partielle » afin d'ouvrir l'onglet « commentaire ». En effet, la déclaration en ligne d'une reprise totale d'activité ne permet pas l'insertion de commentaires. Il s'agit d'une reprise totale de l'activité cunicole mais la date effective du changement de statut est le 16/06/2015 (déclaration bloquée car reprise de + de 5 ans). De plus, il est à préciser que le site de l'EARL PASCAL FROGER était soumis à autorisation selon son arrêté de fin 2003. Or, le Décret 2006-1454 du 24 novembre 2006 a modifié la nomenclature des ICPE, notamment en changeant les seuils de la Déclaration et de l'Autorisation de la rubrique 2110. Ainsi, le site d'élevage repris par l'exploitation individuelle PASCAL FROGER est soumis à Déclaration.

Commentaires :

Fait à

le

19/09/2022

Signature du déclarant

**DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT
DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

<input type="text" value="FROGER Pascal"/>	
<input type="text" value="1 LES FOSSES"/>	
<input type="text" value="CHANZEAUX"/>	
<input type="text" value="49750"/>	<input type="text" value="CHEMILLE EN ANJOU"/>

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Ancien exploitant :

Date effective du changement d'exploitant :

Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant :

Déclarant :

Date de la déclaration du changement d'exploitant :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.

Le déclarant a demandé, en tant que personne physique, l'anonymisation de sa déclaration

Reprise d'installations classées soumises à l'obligation de contrôle périodique (rubriques ICPE avec régime « DC »).....

Si oui : Justificatif de réalisation du dernier contrôle périodique pour les rubriques concernées :

